

## Synthèse du rapport de la DSP SOMIMAR – MIN ARNAVAUX

La SOMIMAR est une SA d'économie mixte qui avait pour objet à sa création la construction du MIN et l'exploitation de ce Marché implanté sur le site des Arnavaux dédié au marché des fruits et légumes.

La Ville de Marseille a confié cette mission à la SOMIMAR par convention 73/53 en date du 18/12/1972 pour une durée de 30 ans (4/4/2003).

2 avenants ont prolongé la durée de la mission :

- L'avenant n°5 du 10 décembre 1985 prenant en compte l'importance des investissements à réaliser et la nécessité d'étaler les amortissements a prolongé la convention de 10 ans (4/4/2013) ;
- L'avenant n°6 du 5 octobre 1987, reportait la fin de la convention au 4 /4/2037 pour permettre la réalisation et l'amortissement d'une nouvelle unité industrielle sur le site.

### Compte-rendu technique

Les travaux de la L2 ont débuté sur le M.I.N. avec la démolition de plusieurs entrepôts pour lesquels l'Etat assume la perte de redevance.

Le projet de nouveau bâtiment a fait l'objet d'études et de modifications aussi bien dans sa structure que dans la localisation et des tarifs propres à ce bâtiment ont été arrêtés.

Divers COTECH se sont déroulés.

L'avenant n°1 à la convention tripartite Etat/MPM/Somimar portant la garantie de l'Etat de 650 000 € à 1,7 M€ est en cours de signature par le représentant de l'Etat car le plafond sera atteint au cours de l'année 2015.

Le patrimoine n'a pas subi d'évolution. En effet les démolitions engendrées par la L2 n'ont porté que sur des immeubles qui n'appartenaient pas à la SOMIMAR.

Tant que le projet L2 ne sera pas abouti, la SOMIMAR ne procédera pas à des investissements lourds.

La politique d'entretien du parc immobilier s'est poursuivie,

### Compte-rendu financier

#### ➤ *Chiffre d'affaires en progression*

Le chiffre d'affaires total de l'année 2014 s'élève à 4 217 k€, soit en légère hausse par rapport à 2013.

La valeur ajoutée s'élève ainsi à 2 195 k€ contre 2 181 k€ en 2013.

L'Excédent brut d'exploitation a diminué quant à lui de 22,8 %, ce qui s'explique par une augmentation des charges de personnel dû principalement aux indemnités de départ à la retraite d'un cadre.

La rentabilité d'exploitation brute (EBE/CA) en 2014 a atteint ainsi 8,1 % contre 10,7% en 2013.

***Des faits exceptionnels réduisent le résultat net***

Un contrôle fiscal a entraîné un redressement de 46 237 euros à l'encontre de la SOMIMAR. Ces faits exceptionnels conduisent à la baisse du résultat net de 8% par rapport à l'exercice précédent, il atteint ainsi 28 k€ en 2013.

➤ ***Conclusion :***

La rentabilité d'exploitation brute de la DSP reste stable. Néanmoins, l'économie de la DSP pourrait être améliorée avec une meilleure maîtrise des charges de personnel qui ne cessent d'augmenter depuis trois ans.